



BASILICA SAN GIOVANNI BOSCO

Frazione Morialdo, 30 - 14022 Castelnuovo Don Bosco (AT)



OCTROI DE L'INDULGENCE PLÉNIÈRE

La Pénitencerie Apostolique, par mandat du Souverain Pontife, accorde volontiers une indulgence plénière à obtenir aux conditions habituelles (*Confession, Communion dans les huit jours et prière aux intentions du Saint-Père*) **dans la Basilique de Saint Jean Bosco et dans le Sanctuaire de Marie Auxiliatrice**, par les fidèles qui participent à une fonction sacrée ou qui récitent au moins un Notre Père et le Credo :

1. les jours de fête liturgique suivants :

Noël, Pâques, Pentecôte, Immaculée Conception de Marie (8 décembre), Saint Jean Bosco (31 janvier), Assomption de Marie (15 août), Saint Dominique Savio (6 mai) et Marie Auxiliatrice (24 mai) ;

2. **le jour choisi** par le fidèle, une fois par an ;

3. lorsque vous participez à un **pèlerinage dans ces lieux** ;

4. lors de **rencontres spirituelles** (retraites, exercices spirituels...).

La concession est valable à perpétuité.

En outre, en ce qui concerne **la seule basilique Saint-Jean-Bosco**, la Congrégation pour le culte divin accorde, dans les conditions habituelles, l'indulgence plénière aux dates suivantes :

1. **12 avril : Anniversaire de l'attribution du titre de Basilique ;**
2. **1er mai : anniversaire de la dédicace de la basilique**
3. **29 juin : solennité des saints Pierre et Paul ;**
4. **Le jour anniversaire de l'élection du Pape.**

L'indulgence peut être obtenue de midi la veille à minuit les jours indiqués.